

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 18 juillet à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

**Date de la convocation :**

08 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Présents** : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

**Absents excusés** : Mme HUGUE, M. ENGRAND, M. GAGE et M. MADIOT

<b>Création d'un poste d'Adjoint administratif de 1ère classe</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°7</b>

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 02 Mai 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif de 1ère classe pour un agent de la Centrale Mobilinfos, lauréate de l'examen professionnel de ce cadre d'emploi.

**Le Président propose au comité syndical :**

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe. :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Ce tableau se décompose ainsi :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3 postes à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :** d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'ainsi proposée ci-dessus.

**Vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 juillet 2017

Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
21 JUIL. 2017

